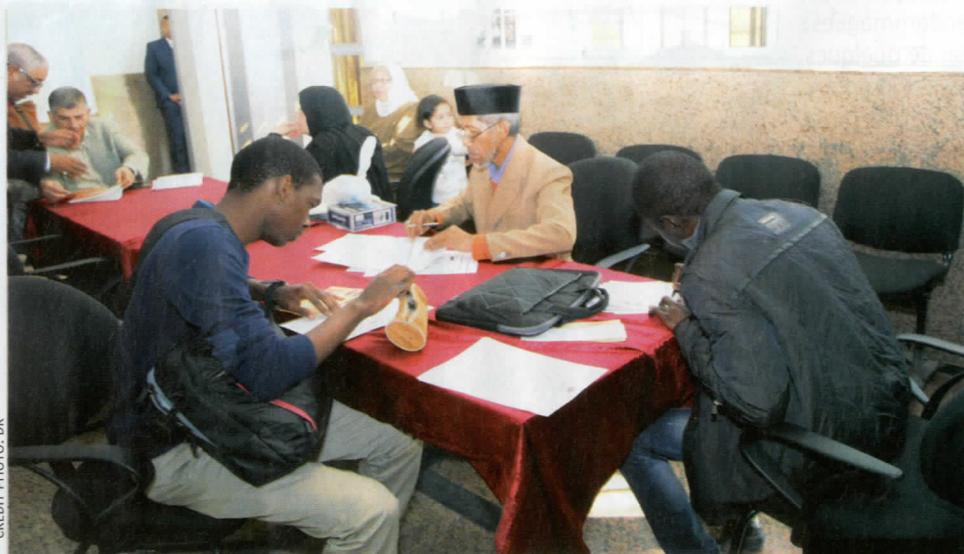


Début des opérations de régularisation des immigrés irréguliers

Le Maroc à bras ouverts

REPORTAGE. Avec le début de l'année 2014, les autorités viennent de lancer des "Bureaux des étrangers" sur l'ensemble du territoire national afin de régulariser les immigrés irréguliers. Une opération qui fait écho à la nouvelle politique migratoire du Royaume.



CREDIT PHOTO: DR

Une journée pas comme les autres, ce jeudi 2 janvier 2013. Devant le siège de la préfecture de Rabat, une dizaine d'immigrés en séjour irrégulier, debout en file indienne, attendent leur tour au pas de la porte du "Bureau des étrangers" local, officiellement lancé ce jour-là. Ils sont venus régulariser leur situation. «J'ai été informé de cette opération par l'Organisation démocratique des travailleurs immigrés (ODTI)», nous confie Amadou, de nationalité sierra-léonaise. «Je n'ai pas hésité à venir».

L'opération de régularisation, qui couvre l'ensemble du territoire national, fait écho à la nouvelle politique migratoire du Royaume, adoptée en septembre 2013, conformément aux directives du roi Mohammed VI. Sont visés les étrangers conjoints de ressortissants marocains et qui justifient d'au

moins deux ans de vie commune, les étrangers conjoints d'autres étrangers en résidence régulière et qui justifient d'au moins quatre ans de vie commune, les enfants issus de ces deux deniers cas, les étrangers qui disposent de contrats de travail d'au moins deux ans, les étrangers qui justifient de cinq ans de résidence continue ainsi que les étrangers atteints de maladies graves.

Sensibilisation et formation

L'ODTI, unique syndicat de travailleurs immigrés au Maroc, s'est félicité de l'opération. Dans une déclaration à l'agence de presse nationale, la Maghreb Arabe Presse (MAP), le secrétaire général de la centrale, Marcelo Amiyeto, a estimé que «cette opération permettra aux immigrés de participer pleinement dans la vie économique, sociale, culturelle et politique».

Quelque 25.000 à 30.000 immigrés devaient être régularisés.

Même espérances du côté de l'administration territoriale: «L'opération en cours aidera les immigrés à vivre dans de meilleures conditions socio-économiques», déclare le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Charki Draiss. A terme, quelque 25.000 à 30.000 immigrés devaient être régularisés. «L'opération permettra de connaître leur nombre exact», a expliqué le ministre. Parmi eux, beaucoup ne sont pas d'Afrique.

Vendredi 3 janvier 2013, le ministre chargé des Affaires de la migration, Anis Birou, s'était rendu au niveau de la préfecture d'Oujda-Angad, limitrophe de l'Algérie, dont provient la majorité des immigrés, pour s'informer du déroulement des opérations de régularisation. Celles-ci devaient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2014, au niveau des provinces et préfectures du pays ■

WISSAM EL BOUZDAINI



TENTATIVES D'ÉMIGRATION CLANDESTINE DÉJOUÉES

Une tentative groupée d'émigration illégale, effectuée par 138 candidats, dont 8 femmes, au poste de transit Bab Sebta, a été avortée, mercredi 8 janvier 2014, grâce au dispositif de sécurité déployé sur place. Par ailleurs, 33 autres candidats à l'émigration clandestine, qui s'apprêtaient à prendre le large à bord de deux embarcations pneumatiques, ont été interceptés au niveau du littoral situé entre Tanger et Fnideq.

Pour rappel, ce sont quelque 2.000 tentatives d'immigration clandestine vers les côtes espagnoles au départ du préside occupé de Sebta qui ont été avortées en 2013. La majorité des clandestins, originaires de pays du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne, ont été appréhendés cachés à l'intérieur de camions s'apprêtant à traverser le Détroit de Gibraltar à bord de ferries, selon des données rendues publiques par la Garde Civile ■